

Brève description :

Le projet actuel a été développé dans le cadre du suivi du processus d'auto-évaluation nationale des capacités (NCSA) en Guinée. L'objectif du NCSA était d'évaluer les besoins de renforcement des capacités transversales partagées entre les activités habilitantes du FEM et d'autres stratégies comprenant des éléments de développement des capacités. Les besoins prioritaires en développement des capacités transversales identifiés dans l'auto-évaluation nationale des capacités portaient sur la coordination et le dialogue entre les différentes institutions concernées par la promotion des synergies, l'intégration programmatique et l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques et réglementaires en vue d'éviter les doubles emplois et d'économiser les ressources. À cette fin, il apparaît nécessaire de mettre en place un centre de coordination des conventions doté des ressources nécessaires pour assurer un suivi continu de la mise en œuvre des différents accords multilatéraux sur l'environnement ». L'objectif du projet est de renforcer la capacité institutionnelle en Guinée pour prendre en compte l'Accord multilatéral sur l'environnement et le Comité local pour l'élimination de la discrimination raciale dans les activités de gestion décentralisée de l'environnement. En vertu de ce projet, l'appui au développement des capacités mènera à deux résultats : (1) le processus de décentralisation et ses structures de gouvernance sont affinées pour intégrer les obligations découlant de l'accord multilatéral sur l'environnement en vue de faciliter sa mise en œuvre au niveau local et (2) le renforcement des capacités des principales organisations afin d'intégrer cet accord dans les processus de planification au niveau local.

Période du programme :	2014 -2017	Total des ressources nécessaires	1 150 000 \$ US
N° Atlas Award :	00066659	Total des ressources allouées :	1 150 000 \$ US
N° projet :	GIN-00093877		
N° SGIP	4963		
Date de démarrage	1 ^{er} /05/2015	• FEM	525 000 \$ US
Date d'achèvement	30/4/18	• Gouvernement (espèces) US\$	100 000 \$ US
		• Gouvernement (en nature)	150 000 \$ US
		• PNUD (espèces)	150 000 \$ US
		• PACV (espèces)	225 000 \$ US
Modalités de gestion	NIM		
Date de la réunion du PAC	À confirmer		
	06/03/2015		

Approuvé par : Moustapha Koutoub SANOH,
Ministre de la Coopération Internationale.....

Approuvé par : Hadja Kadiatou Ndiaye,
Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts.....

Approuvé par : Eloi Kouadio IV,
Directeur Pays a.i PNUD-Guinée.....

28/04/2015

28/04/2015

27/04/2015

Aly
Sanoh



PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Pays : GUINÉE

DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet : Renforcement de la gestion décentralisée de l'environnement pour répondre à l'objectif de la Convention de Rio

Résultats(s) du PNUAD : « D'ici 2017, les communautés locales, publiques et privées, et les populations adoptent de nouvelles techniques et approches pour la promotion de comportements environnementaux durables et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ».

Résultat principal du Plan pour l'environnement et le développement durable stratégique PNUD : « D'ici 2017, les communautés locales, publiques et privées, et les populations adoptent de nouvelles techniques et approches pour la promotion de comportements environnementaux durables et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ».

Résultat secondaire du Plan stratégique PNUD :

Résultat(s) escompté(s) du PNUAD Résultat 2.1 : les municipalités et les institutions publiques et privées industrielles ont la capacité de gérer les ressources naturelles et d'agir en synergie dans les domaines d'intervention prioritaires. Résultat 2.2 : les mesures pour la gestion durable de l'environnement, la résilience et l'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre dans les zones côtières du nord et les zones de transition. Résultat 2.3 : le cadre institutionnel et juridique et la stratégie nationale permettant de répondre aux catastrophes naturelles et humaines, ainsi qu'un système d'alerte rapide, sont en place et opérationnels.

Résultats escomptés du Plan d'action de programme pays (CPAP) : •Résultat 7 : les modes et moyens de subsistance dans les zones vulnérables (zone littérale nord et de transition) résistent au changement climatique et les communautés s'adaptent aux aspects induits.
•Résultat 5 : les outils pour la planification, la gestion durable de l'environnement, les ressources naturelles et la qualité de vie sont élaborés ou révisés pour intégrer des aspects du changement climatique.

Entité exécutive/Partenaire d'exécution : ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Entité de mise en œuvre/Partenaires responsables : Programme des Nations-Unies pour le développement.

Sam